

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

de la **Communauté de Communes**
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/72

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

VOTE : à l'unanimité



OBJET : Projet Transfrontalier I3A-8-322-O : Echanges pédagogiques 2005-2006

Le Président informe que dans le cadre du projet transfrontalier « Consolidation des échanges pédagogiques entre la Vallée d'Ossau et le Alto Gallego 2005-2006 », le Ministerio de Economia y Hacienda de Madrid a versé le solde de subvention FEDER d'un montant de 5 764,82 euros. Le Collège d'Arudy, l'école Maternelle de Laruns, l'Instituto de Biello-Aragon y la Comarca del Alto Gallego étaient les quatre partenaires associés au SIVOM, chef de file dans ce projet. Un courrier du 9 septembre dernier, informe qu'il doit être reversé :

- 333,60 € à l'Ecole Maternelle de Laruns
- 1 277,42 € à l'Instituto de Biello Aragon
- 1 397,36 € à la Comarca del Alto Gallego

et que le Collège d'Arudy doit nous reverser 1 633,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à verser les subventions suivantes aux différents partenaires, imputées sur le compte 6574 :

333,60 € pour l'Ecole Maternelle de Laruns
1 277,42 € pour l'Instituto de Biello Aragon
1 397,36 € pour la Comarca del Alto Gallego

AUTORISE le Président à émettre un titre de recette de 1 633,69 € pour le Collège d'Arudy.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/72

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Projet Transfrontalier I3A-8-322-O : Echanges pédagogiques 2005-2006

Le Président informe que dans le cadre du projet transfrontalier « Consolidation des échanges pédagogiques entre la Vallée d'Ossau et le Alto Gallego 2005-2006 », le Ministerio de Economia y Hacienda de Madrid a versé le solde de subvention FEDER d'un montant de 5 764,82 euros. Le Collège d'Arudy, l'école Maternelle de Laruns, l'Instituto de Biello-Aragon y la Comarca del Alto Gallego étaient les quatre partenaires associés au SIVOM, chef de file dans ce projet. Un courrier du 9 septembre dernier, informe qu'il doit être reversé :

- 333,60 € à l'Ecole Maternelle de Laruns
- 1 277,42 € à l'Instituto de Biello Aragon
- 1 397,36 € au Colegio del Alto Gallego

et que le Collège d'Arudy doit nous reverser 1 633,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à verser les subventions suivantes aux différents partenaires, imputées sur le compte 6574 :

333,60 € pour l'Ecole Maternelle de Laruns
1 277,42 € pour l'Instituto de Biello Aragon
1 397,36 € pour le Colegio del Alto Gallego

AUTORISE le Président à émettre un titre de recette de 1 633,69 € pour le Collège d'Arudy.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU



25 SEP. 2009
SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE